

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 41

**OBJET : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation voirie et réseaux humides
Avenue de Dunkerque – délégation de signature**

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

Dans le cadre de son schéma directeur eau et assainissement, la Commune a prévu la réhabilitation des réseaux de l'avenue de Dunkerque (avenue de Dunkerque, rue Brossolette, rue de La Varenne et rue Torpilleur Sirocco) sur trois années de 2021 à 2023.

Ces travaux sont estimés à :

- Budget eau : 360 000 € TTC
- Budget assainissement : 840 000 € TTC
- Budget général : 2 410 000 € TTC
- Total : 3 610 000 € TTC

Au préalable un marché de maîtrise d'œuvre doit être conclu suite à un appel d'offres, afin que les études soient réalisées en 2020. Celui-ci est estimé à 360 000 € TTC (300 833 € HT).

Afin d'optimiser les délais de procédure et d'avoir un marché de maîtrise d'œuvre opérationnel avant le transfert de la compétence eau et assainissement vers Riom Limagne et Volcans, il est proposé de donner délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du code de général des collectivités territoriales qui dispose : « Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre. »

Le Conseil Municipal est invité à :

- **donner délégation au Maire ou son représentant dans les conditions fixées ci-dessus, à charge au Maire de présenter sa décision au Conseil Municipal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL